MONTANT UNITAIRE EN kWh cumac/MÈTRE LINÉAIRE		
Zone climatique	H1	5 000
	H2	4 100
	H3	2 700

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAR-TH-16**

Plancher chauffant à eau basse température

1. Secteur d'application :
Bâtiment résidentiel : maisons individuelles et appartements existants.
2. Dénomination :
Mise en place d'un plancher chauffant à eau basse température.
3. Conditions pour la délivrance de certificats :
Mise en place réalisée par un professionnel.
Informations à fournir impérativement : ancienneté du bâtiment (avant ou après 1975).
4. Durée de vie conventionnelle :
30 ans.
5. Montant de certificats en kWh cumac :

MONTANT EN kWh cumac/m²				
Type de logement		Maison individuelle	APPARTEMENT avec chauffage individuel	APPARTEMENT avec chauffage collectif
Zone climatique	H1	190	150	210
	H2	170	120	170
	H3	110	90	120

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAR-TH-17**

Robinet thermostatique

1. Secteur d'application :
Bâtiment résidentiel : maisons individuelles et appartements existants.
2. Dénomination :
Mise en place d'un robinet thermostatique.
3. Conditions pour la délivrance de certificats :
Mise en place réalisée par un professionnel.
Informations à fournir impérativement : ancienneté du bâtiment (avant ou après 1975).
4. Durée de vie conventionnelle :
12 ans.
5. Montant de certificats en kWh cumac :

TYPE DE LOGEMENT		MAISON INDIVIDUELLE	APPARTEMENT avec chauffage individuel	APPARTEMENT avec chauffage collectif
Zone climatique	H1	1 150	830	1 200
	H2	950	660	950
	H3	640	440	640